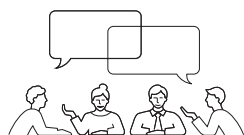


Projet éolien de la Grande Plaine

Communes de Linthelles et Pleurs



Bulletin d'information - Janvier 2022

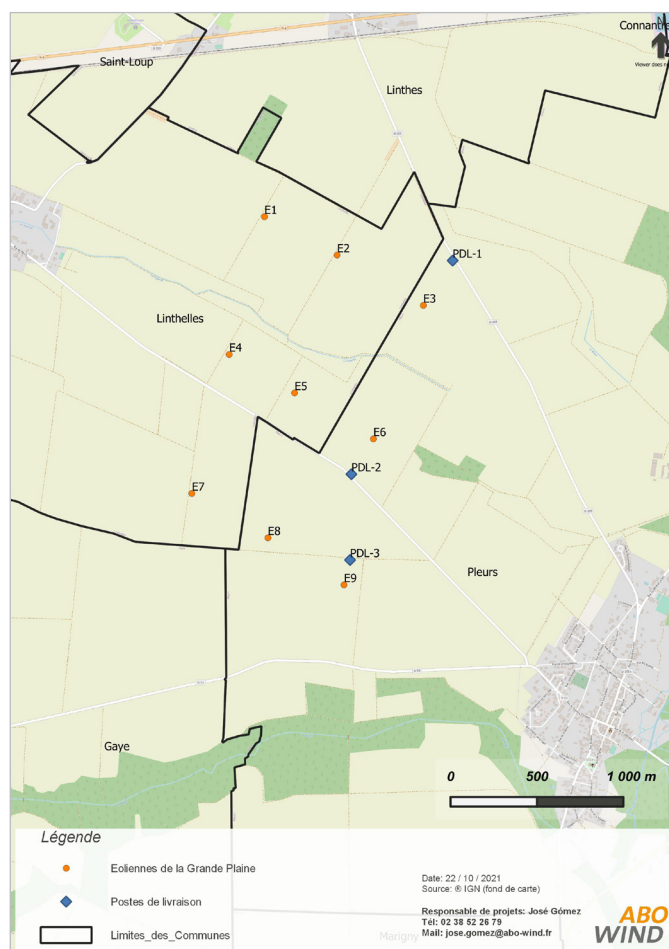


Suite à l'examen de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation environnementale par les services de l'État, **une enquête publique est prévue du 31 Janvier au 1^{er} mars 2022 inclus.**

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par le commissaire enquêteur.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir en dernière page de ce bulletin.

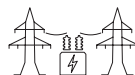
Localisation et caractéristiques du projet



9 éoliennes



4,2 MW par éolienne soit
37,8MW de puissance totale



103 GWh/an
de production moyenne estimée

Historique du projet

2013

- Début de la concertation autour du projet et des études.

2016

- **Été :**
Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en Préfecture .
- **Fin 2016 :**
Décision préfectorale.

2016 -2018

- Réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme par la commune de Pleurs.
- Consultation des services de l'Etat par ABO Wind et prise en compte de leurs recommandations.

2018

- **Décembre :**
Dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale.

2019

- Demande de compléments faite par le préfet de la Marne.

2020

- Dépôt des compléments.

2021

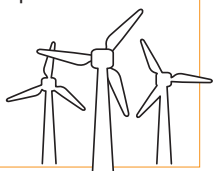
- **Mai :**
Réception de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).
- **Septembre :**
Mise à jour de l'étude d'impact et réponse à l'avis de la MRAE.

2022

- **1^{er} trimestre 2022 :**
Enquête publique.

Les prochaines étapes :

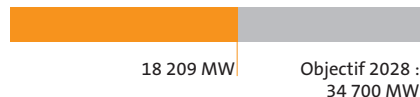
- Autorisation préfectorale.
- Construction et mise en service du parc éolien.
- Exploitation du parc éolien (25 ans en moyenne).
- Démantèlement ou renouvellement à l'issue de la période d'exploitation.



Pourquoi ici ?

L'État français s'engage à réussir une transition vers un bouquet énergétique plus équilibré sur son territoire. Cela passe par une diversification du mix électrique français avec le développement d'un éventail d'énergies renouvelables. En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les objectifs fixés à horizon 2028 par la programmation pluriannuelle de l'énergie au niveau national, et à horizon 2030 par le schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) en Grand Est ne sont pas encore atteints au vu de la puissance installée au 30 juin 2020 (données RTE). La France compte aujourd'hui 18 209 MW dont 3 952 MW de la région Grand Est.

En France



Un site présentant les avantages et qualités adéquates pour le développement d'un projet éolien a été identifié sur les communes de Linthelles et Pleurs:

- Potentiel éolien suffisant.
- Adapté aux principales servitudes techniques et réglementaires.
- En dehors des zones de protection des espaces naturels.
- En dehors des zones de protection patrimoniales et paysagères.

Le déroulement de l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une autorisation administrative ; l'autorisation environnementale.



Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui en constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune, flore et milieux naturels
- Paysage
- Acoustique

Pour chacun, les études sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial :** partie descriptive de l'état du site et de ses alentours avant le projet. On y parle d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts :** analyse des impacts une fois définis les aménagements du parc éolien.
3. **Proposition de mesures de réduction des impacts :** partie présentant la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC)



La démarche Eviter-Réduire-Compenser

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche ; l'étude d'impacts explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Voici les principaux résultats et mesures concernant le projet éolien de La Grande Plaine :

Mesures d'évitement

- Le projet évite les milieux naturels sensibles et/ou protégés.
- Le site puis la variante d'implantation retenue ont été choisis afin d'éviter tout impact acoustique.

Mesures de Réduction

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale.
- Bridage des éoliennes (mode de fonctionnement réduit ou arrêt) les plus proches de la végétation arborée lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives.
- Arrêt des machines lors de la migration des grues cendrées suivant le protocole de la Ligue de Protection des Oiseaux.
- Arrêt préventif des machines pendant une semaine en pic de migration des oiseaux (mars) et une semaine supplémentaire lors de l'envol de jeunes rapaces (vers juin). Pour mieux adapter les périodes de bridage, un système de caméras pour suivre de l'activité de l'avifaune sera installé sur 8 éoliennes du parc, couvrant tout le périmètre du projet.

Mesures de compensation et d'accompagnement

- Plantation de filtres visuels, végétaux arbustifs et arborés, en fond de jardins privés pour réduire la perception du parc éolien depuis les franges urbaines de Pleurs, Linthelles et Gaye.

- Aménagement de sentiers touristiques autour de Sézanne : Installation de tables d'orientation ; aménager des aires de pique-nique ; développer la signalétique pour donner de la visibilité aux sentiers ; disposer des panneaux pédagogiques d'information sur les énergies renouvelables, l'organisation et le fonctionnement du territoire (sucre/champagne/ énergies renouvelables) promotion de ces sentiers.

Mesures de suivi

- Perception sonore des éoliennes

L'étude acoustique a permis de montrer que le projet respectera la réglementation en vigueur en période diurne et nocturne. Après la mise en service du parc éolien, une mesure de contrôle sera réalisée pour vérifier sa conformité et, si nécessaire, corriger le mode de fonctionnement des éoliennes.

- Réception de la télévision

En cas de perturbation à la suite de la construction des éoliennes, un antenniste sera missionné pour résoudre les situations au cas par cas.

- Suivis environnementaux

Conformément au protocole national, la biodiversité sera suivie dès la mise en service du parc éolien, puis tous les 10 ans.

Grâce à ces mesures, ABO Wind veillera au bon fonctionnement du parc éolien et à sa conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.



Photomontage : RN4 en direction de Linthelles



Photomontage : prise de vue depuis Broys, route Belvédère

Enquête Publique

Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale unique, en vue de construire et d'exploiter le parc éolien de La Grande Plaine, composé de 9 éoliennes et de 3 postes de livraison sur le territoire des communes de Linthelles et Pleurs.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

Déroulement de l'enquête

Cette procédure sera réalisée dans le respect des recommandations en vigueur liées à la crise sanitaire du Covid.

Dates : du 31 janvier 2022 au 1er mars 2022 inclus.

Commissaire enquêteur : **Monsieur Jean-Pierre GADON**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, aux lieux, dates et horaires suivants :

Mairie de Linthelles :

- Lundi 31 janvier de 9h00 à 12h00
- Mardi 01 mars de 15h00 à 18h00

Mairie de Pleurs :

- Mercredi 09 février de 15h00 à 18h00
- Jeudi 24 février de 9h00 à 12h00

Consultation du dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier est consultable :

- en mairie de Linthelles et en mairie de Pleurs (version papier), aux heures d'ouverture des mairies ;
- sous format numérique en mairie de Linthelles et sur le site internet de la préfecture de la Marne : www.marne.gouv.fr

Observations et propositions sur le projet

Elles pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Linthelles et en mairie de Pleurs ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Linthelles, à l'adresse suivante : 3 rue de Linthes, 51230 Linthelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

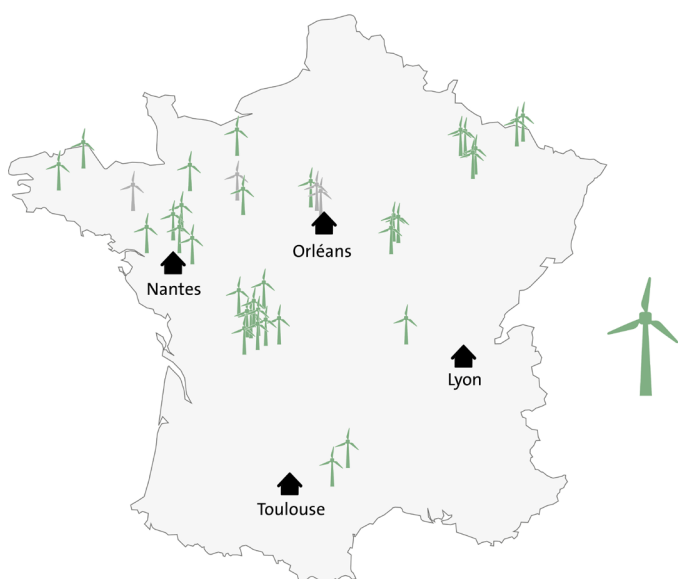
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Préfecture de la Marne et dans les mairies des communes où s'est déroulée l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée et mis à disposition du public pendant un an.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le projet sur sa page internet dédiée : www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Grand Est > Projet éolien de La Grande Plaine

ABO Wind en France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du projet

José Gomez
Tél. : 02 38 52 26 79
jose.gomez@abo-wind.fr


Agence d'Orléans

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans, France

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO WIND